

DOSSIER : PIERRE MICHAUD


1/7  


MARCHE À SUIVRE POUR RÉOBTENIR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE

1. Payer les amendes présentes à votre dossier (liste annexée)
  2. Vous inscrire au programme d'évaluation et de réduction du risque de conduite avec les capacités affaiblies. (PERRCCA) Voir lettre annexée qui vous a été envoyée le 23-02-2010 vous informant des étapes à suivre. Le formulaire d'inscription est également joint aux présents documents.
  3. Une copie de votre dossier de conduite est aussi annexée.
  4. Vous devrez faire les examens théorique et pratique étant donné que vous n'avez pas détenu de permis de conduire valide depuis plus de 3 ans.
- La société de l'assurance automobile du Québec exige des pièces d'identité à toute personne à qui elle délivre un permis de conduire. La responsabilité de prouver son identité revient à cette personne.

Documents remis le :

Signature du client :

 03 Février 2017

LISTE DES AMENDES IMPAYEES

QUEBEC, LE 2 FEVRIER 2017, 08 H 17

PAGE 01 DE 01

NO D'IDENTIFICATION  
M2307 030156 1 6

MICHAUD PIERRE  
219 RUE LAUREANNE  
ROSEMERE QC J7A 4X2

NO DOSSIER	NOM DE L'ORGANISME	DATE DEBUT	DATE REGLEMENT
807023092	COUR MUNICIPALE DE MONTREAL	2015-03-03	9999-12-31
0002008845	COUR MUNICIPALE DE ST-JEROME	2010-12-07	9999-12-31
70061955087108	SAINT-JEROME - BUREAU REGIONAL INFRACTIO	2010-09-11	9999-12-31
0215814288	COUR MUNICIPALE DE LAVAL	2010-07-31	9999-12-31
2316882	COUR MUNICIPALE DE STE-THERESE	2010-05-29	9999-12-31

CES RENSEIGNEMENTS NE PEUVENT PAS SERVIR A ETABLIR LA TARIFICATION DU PERMIS DE CONDUIRE.

LA SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ SANS FRAIS LE :

(418) 643-7620 A QUEBEC (514) 873-7620 A MONTREAL 1 800 361-7620 AILLEURS AU QUEBEC

No d'identification

M2307 030156 1 6

No d'avis: CC0338888973

Québec, le 23 février 2010

MICHAUD PIERRE  
219 RUE LAUREANNE  
ROSEMERE QC J7A 4X2

À la suite de votre déclaration de culpabilité survenue le 17 février 2010 pour une infraction à l'article 253(B) du Code criminel commise le 30 décembre 2008, votre permis a été révoqué (annulé) à compter du 17 février 2010 ou si, à cette date, vous n'étiez pas titulaire d'un permis valide, votre droit d'en obtenir un a été suspendu et ce, conformément à l'article 180 du Code de la sécurité routière.

Vous devrez satisfaire à certaines conditions pour être admissible à l'obtention d'un nouveau permis le 17 février 2011. Puisqu'il s'agit d'une 1<sup>re</sup> sanction en matière d'infraction au Code criminel reliée à l'alcool au cours des dix années précédentes, vous devrez d'abord vous soumettre à une évaluation sommaire (voir formulaire vert ci-joint pour inscription).


- Si l'évaluation sommaire est favorable: vous devrez suivre le programme d'éducation Alcofrein (voir formulaire bleu ci-joint pour inscription).
- Si l'évaluation sommaire est non favorable: des informations vous seront transmises par écrit quant à la démarche à suivre pour obtenir votre nouveau permis.

Mentionnons que le fait de conduire pendant cette période de sanction constitue une infraction au Code de la sécurité routière pouvant entraîner une amende de 1 500 \$ à 3 000 \$, outre les frais, de même que la saisie du véhicule que vous conduisez.

Par ailleurs, les dispositions du Code criminel vous permettent d'obtenir un permis restreint à compter du 17 mai 2010, si aucune autre sanction n'est en vigueur à votre dossier. Pour ce faire, vous devrez participer à un programme d'utilisation d'un antidémarrreur, en assumer les frais et vous conformer aux modalités prévues. À cet effet, nous vous suggérons de lire attentivement le dépliant ci-inclus.

Vous trouverez également ci-joint le relevé des infractions/sanctions du conducteur.

Service de la gestion des sanctions des conducteurs,



Raymond Dion

Copie certifiée conforme de l'original signé par:



Québec, le 2 février 2017

Pour renseignements, composer à : QUÉBEC 418 643-3506 ou écrire au SERVICE DE LA GESTION DES  
AILLEURS 1 800 561-2858

SANCTIONS DES CONDUCTEURS  
C.P. 19500, QUÉBEC Q1K 8J8

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE CONDUITE

QUEBEC, LE 2 FEVRIER 2017, 08 H 16

PAGE 01 DE 03

MICHAUD PIERRE  
219 RUE LAUREANNE  
ROSEMERE QC J7A 4X2

NO D'IDENTIFICATION  
M2307 030156 1 6  
EXPERIENCE DE PROMENADE  
369 MOIS

---

PERMIS DE CONDUIRE

---

STATUT DU DOSSIER CONDUCTEUR AU 2017-02-02 : SANCTIONS TOUCHANT LE PERMIS  
ALCOFREIN REQUIS SI EVAL. SOMMAIRE FAVORABLE

CATEGORIE	EXPIRATION	CLASSES	CONDITIONS	MENTIONS
REGULIER	2011-01-03	5		
PERMIS NON VALIDE DEPUIS LE 2010-02-15				

LA SOCIETE EXIGERA DE NOUVEAUX EXAMENS DE CONDUITE AUTOMOBILE AUX PERSONNES DONT LE PERMIS  
N'EST PLUS VALIDE DEPUIS TROIS ANS OU PLUS ET QUI DESIRENT CONDUIRE A NOUVEAU.

EXPERIENCE DE CONDUITE PAR CLASSE EN MOIS-JOURS  
CLASSE: 5  
REGULIER 369-06

NOMBRE DE POINTS D'INAPTITUDE ENTRAINANT UNE SANCTION SELON LE REGIME EN VIGUEUR : 15  
AUCUN POINT D'INAPTITUDE A CE DOSSIER

---

INFRACTIONS GRAND EXCES DE VITESSE

---

CETTE SECTION COMPREND LES INFRACTIONS GRAND EXCES DE VITESSE  
INSCRITES A NOS DOSSIERS AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES.

---

AUCUNE INFRACTION GRAND EXCES DE VITESSE A CE DOSSIER

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE CONDUITE

QUEBEC, LE 2 FEVRIER 2017, 08 H 16

PAGE 03 DE 03

M2307 030156 1 6

MICHAUD PIERRE

---

INFRACTIONS ET MISES HORS SERVICE LIEES A LA CONDUITE  
DE VEHICULES LOURDS IMMATRICULES AU QUEBEC

CETTE SECTION COMPREND LES INFRACTIONS EMISES OU COUPABLES ET LES MISES HORS SERVICE  
POUR UNE PERIODE DE DEUX ANS A COMPTER DE LA DATE D'EVENEMENT, AINSI QUE LES SANCTIONS  
ADMINISTRATIVES IMMEDIATES LIEES A L'ALCOOL IMPOSEES AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES.

---

AUCUNE INFRACTION OU MISE HORS SERVICE LIEE A LA CONDUITE DE VEHICULES LOURDS  
IMMATRICULES AU QUEBEC, PRESENTE A CE DOSSIER

---

ACCIDENTS LIES A LA CONDUITE DE VEHICULES LOURDS IMMATRICULES AU QUEBEC

CETTE SECTION COMPREND LES ACCIDENTS  
POUR UNE PERIODE DE DEUX ANS A COMPTER DE LA DATE D'ACCIDENT.

---

AUCUN ACCIDENT LIE A LA CONDUITE DE VEHICULES LOURDS IMMATRICULES AU QUEBEC,  
PRESENT A CE DOSSIER

CES RENSEIGNEMENTS NE PEUVENT PAS SERVIR A ETABLIR LA TARIFICATION DU PERMIS DE CONDUIRE.

LA SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMPOSER SANS FRAIS LE :  
(418) 643-7620 A QUEBEC (514) 873-7620 A MONTREAL 1 800 361-7620 AILLEURS AU QUEBEC



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DOSSIER DE CONDUITE

QUEBEC, LE 2 FEVRIER 2017, 08 H 16

PAGE 02 DE 03

M2307 030156 1 6

MICHAUD PIERRE

SANCTIONS IMPOSEES EN VERTU DU CODE DE LA SECURITE ROUTIERE ET D'AUTRES LOIS

CETTE SECTION COMPREND : LES SANCTIONS EN VIGUEUR OU EN ATTENTE; LES SANCTIONS POUR POINTS D'INAPTITUDE INSCRITES AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNEES; LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES IMMEDIATES INSCRITES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES, EXCEPTE CELLES DE 24 HEURES; LES SANCTIONS DECOULANT DU CODE CRIMINEL IMPOSEES AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES.

PIECES VISEES	ENTREE EN VIGUEUR	REGLEMENT OU GEL	ETAT	DESCRIPTION	DATE INFRACTION	DATE CULPABILITE
PERMIS IMMAT.	2015-03-03	-----	EN VIGUEUR	AMENDE NON PAYEE 807023092 COUR MUNICIPALE DE MONTREAL		
PERMIS IMMAT.	2010-12-07	-----	EN VIGUEUR	AMENDE NON PAYEE 0002008845 COUR MUNICIPALE DE ST-JEROME		
PERMIS IMMAT.	2010-09-11	-----	EN VIGUEUR	AMENDE NON PAYEE 70061955087108 SAINT-JEROME - BUREAU REGIONAL INFRACTIONS ET AMENDES		
PERMIS IMMAT.	2010-07-31	-----	EN VIGUEUR	AMENDE NON PAYEE 0215814288 COUR MUNICIPALE DE LAVAL		
PERMIS IMMAT.	2010-05-29	-----	EN VIGUEUR	AMENDE NON PAYEE 2316882 COUR MUNICIPALE DE STE-THERESE		
PERMIS	2010-02-17	2011-02-17	REGLE	COND/GARDE AVEC.08 D'ALCOOL CC253(B)	2008-12-30	2010-02-17

INFORMATIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE VEHICULES LOURDS

AUCUN EVENEMENT RELATIF A LA CONDUITE DE VEHICULES LOURDS

**But d'une évaluation ou d'un plan d'encadrement**

La Société de l'assurance automobile du Québec exige une évaluation ou un plan d'encadrement afin de s'assurer que votre comportement relativement à la consommation d'alcool ou de drogue est compatible avec la conduite sécuritaire d'un véhicule routier. Ces mesures sont requises pour que vous puissiez obtenir de nouveau un permis de conduire ou conserver votre permis. L'évaluation et le plan d'encadrement sont effectués par un évaluateur reconnu par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**Inscription**

Ce numéro paraît au début de la lettre  
que la Société vous a fait parvenir.

VOTRE NUMÉRO DE DOSSIER

NOM

PRÉNOM

NUMÉRO

RUE

APPARTEMENT

VILLE, VILLAGÉ OU MUNICIPALITÉ

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE (DOMICILE)

TÉLÉPHONE (TRAVAIL)

TÉLÉPHONE (AUTRE)

**La communication de renseignements personnels**

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le personnel autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et le Code de la sécurité routière. La Société communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca) ou téléphonez au Centre de relations avec la clientèle de la Société.

**Vous devez vous inscrire par la poste**

Faites parvenir votre formulaire d'inscription avec votre paiement\* (chèque visé uniquement fait à l'ordre du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal) à l'adresse suivante :



CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
950, rue de Louvain Est  
Montréal (Québec) H2M 2E8

D'autres modes de paiement pourraient s'ajouter. L'information à cet effet sera mise à jour sur le site Internet à [perrcca.gouv.qc.ca](http://perrcca.gouv.qc.ca)

\*Pour connaître l'évaluation à laquelle vous devez vous inscrire, veuillez vous référer à l'évaluation qui est exigée dans votre lettre. Pour connaître son coût, consultez le tableau au verso.

- L'évaluation ne peut commencer que lorsque les frais ont été payés (montant non remboursable et sujet à changement sans préavis).

Pour plus d'information sur le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ou le déroulement de votre évaluation :

Communiquez avec le CIUSSS : Région de Montréal : 514 385-1232  
Ailleurs au Québec : 1 888 385-0046

- Notez que la Société vous informe par écrit du type d'évaluation auquel vous devez vous soumettre.

Pour plus d'information sur la demande d'évaluation :

Communiquez avec la Société : Région de Québec : 418 643-5506  
Ailleurs au Québec : 1 800 561-2858

ATTENTION : POUR CONNAÎTRE L'ÉVALUATION EXIGÉE, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À VOTRE LETTRE

Type d'évaluation	Tarif <sup>3</sup>
Évaluation du risque <sup>1</sup> (300 \$ + taxes)	344,93 \$
Évaluation initiale <sup>1</sup> (300 \$ + taxes)	344,93 \$
→ Évaluation sommaire <sup>1</sup> (300 \$ + taxes)	344,93 \$
Évaluation du maintien des acquis <sup>1</sup> (350 \$ + taxes)	402,41 \$
Évaluation complète (plan d'encadrement) <sup>2</sup> (710 \$ + taxes)	816,32 \$

1. Il faut prévoir une période de un à trois mois entre votre inscription et la transmission du rapport du CIUSSS à la Société.
2. Il faut prévoir une période de sept à neuf mois entre votre inscription et la transmission du rapport du CIUSSS à la Société.
3. Ces tarifs incluent les taxes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les tarifs et les taxes sont sujets à changement sans préavis.

#### Processus d'évaluation après votre inscription

Un évaluateur est désigné par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Société lui fournit les renseignements nécessaires à l'évaluation.

#### Étapes de l'évaluation

- A. Un évaluateur communique avec vous pour fixer un rendez-vous. Il peut vous demander d'apporter certains documents.
- B. Lors de cette rencontre, l'évaluateur recueille les renseignements nécessaires au moyen de quelques questionnaires.
- C. Si vous êtes dans un processus d'évaluation complète, vous aurez deux rencontres supplémentaires visant à réaliser votre plan d'encadrement.

#### Étapes des recommandations

- A. L'évaluateur transmet ses recommandations au CIUSSS.
- B. Le CIUSSS s'assure que toutes les règles ont été respectées.
- C. Le CIUSSS vous transmet le rapport d'évaluation et l'envoi à la Société.

#### Décision de la Société

La Société tient compte du rapport de l'évaluateur et, selon le cas, de votre dossier de conduite et de votre état de santé avant d'établir si elle vous délivre ou non un permis ou si elle vous autorise à conduire.

À noter qu'un permis de conduire peut être assorti d'une ou de plusieurs conditions.

De plus, si le résultat d'une évaluation n'est pas favorable, des instructions supplémentaires vous seront données.

**Ces informations vous seront transmises par écrit.**



Régie de  
l'assurance maladie

Québec 

[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

## TÉLÉPHONE

Québec.....	418 646-4636
Montréal.....	514 864-3411
Ailleurs au Québec (sans frais) .....	1 800 561-9749